



Tous ensemble pour une approche globale de la santé

Les Agences Régionales de Santé (ARS), créées le 1er avril 2010 dans les 26 régions* de France sont la clé de voûte du système de santé français prévue par la loi Hôpital, Patients, santé, et Territoire (HPST).

Les ARS visent à :

- contribuer à réduire les inégalités territoriales en santé,
- assurer un meilleur accès aux soins,
- organiser les parcours de soins en fonction des usagers,
- assurer une meilleure efficacité des dépenses de santé
- organiser ou soutenir des actions de prévention.

La Guyane, une région française mono départementale, située au nord-est du continent Sud-américain, entre le Surinam et le Brésil, s'étend sur 83 534 Km², ce qui représente 1/6 de la France.

Elle connaît une forte croissance démographique avec un taux de natalité deux fois plus important qu'en métropole.

Les principaux établissements de santé sont répartis sur la bande côtière et regroupés en majorité dans le chef-lieu, Cayenne. Les soins en territoire isolé sont assurés par les Centres délocalisés de prévention et de soins (CDPS).

La Guyane doit faire face à de nombreux défis de santé publique tels que le sida, le diabète, l'hypertension artérielle, la drépanocytose et les maladies vectorielles comme le paludisme ou la dengue ainsi que des problématiques de mortalité infantile. Or le département compte trois fois moins de médecins par habitant que la métropole

Assurer le pilotage commun de la prévention et de la prise en charge des soins en Guyane au même titre que l'organisation des filières de soins entre la médecine ambulatoire et hospitalière, constituent des enjeux majeurs.

L'Agence Régionale de Santé en Guyane répond au besoin de rendre cohérente, grâce à un pilotage unique et à la coordination des acteurs, une politique et une stratégie régionale de santé qui couvrent plusieurs champs : la prévention et la santé publique, les soins et l'accompagnement du secteur médico-social.

* Depuis le 29 septembre 2016, la France compte désormais 18 régions administratives.

PRESENTATION DE L'ARS GUYANE

Depuis 2010, l'Agence de Guyane regroupe sous forme de nouvel établissement public les services en charge des politiques de santé dans notre région :

Les organismes publics de l'Etat

- ↔ La Direction de la Santé et du Développement Social (DSDS)
- ↔ L'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH)
- ↔ Le Groupement Régionale de Santé Publique (GRSP)
- ↔ La Mission Régionale de Santé (MRS)

Des missions de l'assurance maladie issues de

- ↔ La Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS)
- ↔ La Direction Régionale du Services Médicale (DRSM)



Clara DE BORT

Directrice Générale de l'ARS de Guyane

SES MISSIONS

LE PILOTAGE DE LA SANTE PUBLIQUE

- ✓ Définir, financer et évaluer les actions de prévention et de promotion de la santé
- ✓ Prévenir, gérer les expositions environnementales
- ✓ Organiser la veille et la sécurité sanitaires, ainsi que l'observation de la santé

LA REGULATION DE L'OFFRE DE SANTE, DANS LES SECTEURS AMBULATOIRE, HOSPITALIER ET MEDICO-SOCIALE

- ✓ Réguler, orienter et organiser l'offre de services en santé
- ✓ Evaluer et promouvoir la qualité des formations des professionnels de santé
- ✓ Autoriser la création des établissements et services de soins et médico-sociaux et contrôler leurs fonctionnement,
- ✓ Définir et mettre en œuvre, avec les organismes d'Assurance maladie et la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie, des actions propres à prévenir et à gérer le risque assurantiel en santé en région.

EVALUATION DU PRS

LE PROJET REGIONAL STRATEGIQUE (PRS)

Ce plan, fondamental dans une région qui cumule de fortes problématiques de santé publique comme la prévalence de VIH sida ou la mortalité infantile, ainsi que les risques vasculaires, est engagé dans une dynamique de forte participation de l'ensemble des composantes du système de santé.

12 ateliers sont constitués autour des thématiques suivantes : Addictions, démographie des professions de santé, égalité d'accès aux soins et à la prévention, handicap et perte d'autonomie, risques vasculaires, santé bucco-dentaire, santé en communes isolées, santé mère enfant, télémédecine et groupe généraliste Ouest-Guyane.

Nos propositions d'objectifs d'intervention prioritaires en santé publique portent sur les points suivants :

- **INEGALITES DE SANTE** : réduire les inégalités d'accès à la prévention et aux soins
- **VEILLE ET SECURITE SANITAIRE** : réduire l'incidence des maladies infectieuses
- **SANTE MENTALE et ADDICTIONS** : améliorer le parcours de la personne souffrant d'addiction ou en souffrance psychique
- **PERINATALITE et ENFANCE** : réduire la mortalité périnatale et infantile
- **MALADIES CHRONIQUES** : réduire l'incidence des maladies chroniques et de leurs complications
- **HANDICAP et DEPENDANCE** : améliorer la prise en charge du handicap et de la dépendance

Attirer les professionnels de santé

La densité médicale en Guyane étant trois fois inférieure à la densité moyenne métropolitaine, les établissements de santé rencontrent des difficultés pour recruter le personnel soignant.

L'ARS et ses partenaires : Collectivité Territoriale de Guyane, Caisse Générale de Sécurité Sociale et représentants des professionnels de santé (Union Régionale des Professionnels de Santé) ont travaillé ensemble à **la création d'un environnement favorable à l'installation et la stabilisation des professionnels de santé en Guyane.**

L'un des outils majeurs de cette politique est la Plateforme d'Appui aux Professionnels de Santé (PAPS) (<http://www.guyane.paps.sante.fr>) avec les objectifs suivants :

- **Renforcer la communication pour valoriser l'image et la spécificité de la Guyane auprès des médecins et autres professions de santé**
- **Accompagner les professionnels dans les moments clés de leurs carrières :**
 - ↔ Présenter et valoriser les métiers des filières sanitaires et médicosociales
 - ↔ Favoriser les « contrats d'engagement de service public » (CESP)
 - ↔ Aider au choix du mode d'exercice
 - ↔ Faire émerger et accompagner les projets d'exercice coordonné
 - ↔ Suivre le développement des professionnels et leurs projets

Autre enjeu, élaborer un « plan d'accueil » à destination des professionnels du secteur sanitaire et médico-social.

Améliorer la veille sanitaire

- Une autre priorité de l'ARS est la mise en place d'une « plate-forme » de gestion de veille sanitaire et d'alerter en partenariat avec la cellule interrégionale d'épidémiologie (Cire) Antilles-Guyane.
- Une charte a été rédigée en ce sens entre les deux organismes, l'objectif étant de mettre en place un lieu unique pour la veille sanitaire et de créer une plus grande association entre la surveillance, « l'expertise » et la réponse aux situations d'alerte et de crise.



SES MOYENS

L'agence régionale de santé est un établissement public administratif doté d'un conseil de surveillance.

Pour mettre en œuvre ses missions l'agence compte 80 agents, qui sont répartis entre la direction générale et 4 directions :

- ↔ Santé Publique, Veille et Sécurité Sanitaires,
- ↔ Régulation Offre de soins et médico-sociales,
- ↔ Ressources humaines et Affaires générales,
- ↔ Services financier et comptable.

Les moyens financiers

Les ressources financières de l'ARS sont composées d'une subvention de l'Etat, de contributions des régimes d'assurance maladie et de la caisse nationale pour l'autonomie et la solidarité (pour les actions concernant le secteur médico-social), qui seront définies après consultation de ces caisses, et des ressources propres.

L'ARS pourra bénéficier d'apports volontaires de la part des collectivités territoriales ou d'autres établissements publics.



EXERCER EN GUYANE



CDPS des 3 sauts



Salle de soins CDPS
3 sauts



Centre Hospitalier de Cayenne



Salle d'attente CDPS de Kaw



Postes de santé de
CAMOPI



Maison de santé
St Georges de l'Oyapock

ARS Guyane - 66 avenue des Flamboyants – 97300 CAYENNE
Tél : 05.94.25.49.89 – mail : ars-guyane-communication@ars.sante.fr
<http://www.ars.guyane.sante.fr>